

LE CENDREDEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 6 décembre 2024.

Date et heure de la séance : 12 décembre 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 17

Absents avec procuration : 12

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Karine VALLUY - M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET procuration à Mme Christelle GERMAIN - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE procuration à Thibaut FABRY - M. Pierre MESURE procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Sabrina LARRIEU - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - M. Bruno PONTRUCHER procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Florian CATINOT.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.**N° 24/12/12/020**

OBJET : Marché de travaux pour la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse secteur Les Fontenilles : Tranche Optionnelle B (Réhabilitation de la Maternelle) - Validation de l'Avant-Projet Définitif et du plan de financement prévisionnel.

Messieurs PRESLE et MORIN exposent au Conseil municipal que dans la continuité des travaux de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse secteur Les Fontenilles « tranche optionnelle A (Pôle Élémentaire) », il a été décidé de lancer l'opération de réhabilitation de la maternelle (tranche optionnelle B).

Au cours de l'année 2024, les études de maîtrise d'œuvre nécessaires ont été menées (réalisation des phases d'esquisse et d'avant-projet sommaire puis lancement de l'avant-projet définitif).

Les objectifs de cette opération sont de :

- Réhabiliter les locaux en respectant les normes en vigueur en termes d'accessibilité, d'énergie et de sécurité incendie,
- Créer une extension pour les salles à destination du personnel pédagogique (salle de pause, bureau directrice, salle des maîtres, accueil du public),
- Créer un cheminement piétonnier avec un auvent entre le restaurant scolaire et l'école maternelle,
- Harmoniser avec les réalisations des deux premières phases, le revêtement des façades de la maternelle en les recouvrant d'un bardage bois,
- Revoir la cour de l'école maternelle en sécurisant les jeux extérieurs (remplacement du sol souple et d'une structure en mauvais état).

Cette dernière phase de travaux sera également l'occasion de réaménager la cour de l'élémentaire dans son intégralité. Elle sera très fortement désimperméabilisée dans le but de limiter les rejets d'eaux pluviales au réseau et d'intégrer plus de nature dans l'enceinte de l'école. Sa conception permettra aussi de la rendre plus ludique et ouverte au partage des activités pour tous les enfants.

Les plans techniques proposés au stade de l'Avant-Projet Définitif (A.P.D) par le maître d'œuvre Marcillon Thuillier Architectes (M.T.A.) ont été validés en comité de pilotage (18 octobre 2024) et ont reçus un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres (29 octobre 2024).

Le montant des travaux à la phase Avant-Projet Sommaire (A.P.S) était de 885 000 € HT (valeur septembre 2020).

Ce même montant d'A.P.S. actualisé en fonction de l'inflation à valeur de mai 2024 était de 1 033 000 € HT (+ 17 %).

Le montant des travaux à la phase A.P.D s'élèvent à **1 327 000 € HT** (valeur septembre 2024).

Des éléments complémentaires non prévus initialement ont été ajoutés par le maître d'ouvrage. Il s'agit de la démolition du bâtiment G2 (non prévue dans l'enveloppe de travaux initiale) pour un montant de 88 000 € HT.

La cour de l'élémentaire représente un coût de 376 000 € HT. A l'origine, ce montant s'élevait en phase APS à 214 000 € HT, soit une augmentation de 162 000 € HT.

Le montant A.P.S a été calculé à la valeur septembre 2021 alors que l'A.P.D. a été chiffré selon les indices nationaux à la valeur septembre 2024, expliquant une pondération complémentaire importante.

Dans le cadre des demandes de subventions à venir, la commune propose un plan de financement prévisionnel de la tranche optionnelle B comme suit :

	Montant prévisionnel de dépenses (en HT)		Montant prévisionnel de subventions
Travaux	1 327 000 €	Etat - DSIL 2025	400 000 €
Maîtrise d'œuvre	182 430 €	Etat - DETR 2025	100 000 €
Contrôle Technique	4 875 €	Métropole - Fonds de Soutien Métropolitain	90 000 €
Coordinateur SPS	2 760 €	Région - Filière bois	30 000 €
Diagnostic amiante	597 €	Département - cuve EP	2 500 €
		Autofinancement	895 162 €
Total dépenses	1 517 662 €	Total recettes	1 517 662 €

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- Valider l'Avant-projet Définitif et son estimation financière ainsi que le plan de financement prévisionnel
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint aux finances à constituer et à déposer un dossier de demandes de subvention auprès de tous les partenaires financiers potentiels.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE À LA MAJORITE

3 VOTES CONTRE (Margaux FOURTIN – Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET)

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



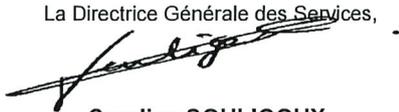
Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE	
Publié le	13 DEC. 2024
Reçu en préfecture le	13 DEC. 2024
La Directrice Générale des Services,	
	
Caroline SOULIGOUX.	